

**Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France**  
(Registre national des mutuelles n° 391 396 397)

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 octobre 2016**

Le 13 octobre 2016, à 9h40, le Conseil d'administration de la Société de Prévoyance Mutualiste s'est réuni au 3 rue Dalayrac 75002 Paris, dans les locaux de l'immeuble Ventadour appartenant à la Banque de France.

**Administrateurs(trices) présents :**

Mesdames : BETHUEL      HEBREARD  
                 DOURNEAU      ROCHER      ROYER-MASOTTI  
Messieurs : BONNETE      CHAUMEIL      COLLART      LANDAIS  
                 BRUNELLE      CHEVALIER      EUGENE      LO IACONO

**Administrateurs(trices) excusés :**

Mesdames : GEORGES      RONDEPIERRE  
Messieurs : ALLARD      FERAUD      MEYNADIER      TERRAIL      ZIMMERMANN

**Administrateurs(trices) ayant donné mandat:**

M. FERAUD      à      M. LO IACONO  
Mme GEORGES      à      M. COLLART  
M. MEYNADIER      à      Mme HEBREARD

13 administrateurs sont présents, détenant au total 16 voix sur 20.  
Le quorum nécessaire à la validité des opérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

**Sont également présents:**

Mme FEQUANT, représentant M. HARDILLER, au nom du Comité Central d'entreprise de la Banque de France;  
Mmes EL OUALI et LE STIR, Secrétaires de la SPM.

**Est excusé:**

M. GUILLARD, du Comité d'audit de la SPM.

M. LO IACONO, Président, déclare la séance ouverte.

**1- Accueil des administrateurs(trices) nouvellement élus(es) ou réélus(es)**

Le Président souhaite la bienvenue aux 7 administrateurs brillamment réélus à la dernière assemblée générale. Il les félicite pour leur réélection et les remercie pour le renouvellement de leur engagement.

**2- Démission de Monsieur BROSSERON, administrateur**

Le Président informe le Conseil qu'il a reçu, après la réunion du 5 avril dernier, une lettre de M. BROSSERON l'informant de son regret d'être contraint de démissionner de son mandat d'administrateur. L'éloignement géographique ne permet plus en effet à M. BROSSERON de maintenir le niveau d'investissement qu'il a toujours pu consacrer jusqu'à présent à la SPM.

Un poste d'administrateur devient donc vacant après cette démission. M. COLLART propose deux candidats potentiels, susceptibles de remplacer M. BROSSERON. Le Président va les recevoir en entretien. Il est prévu également de les inviter à assister à la prochaine réunion du Conseil d'administration. Un des postulants pourrait donc être désigné administrateur lors de ce Conseil, étant entendu que conformément aux statuts cette nomination serait ensuite soumise au vote des adhérents à l'assemblée générale.

1

M. LO IACONO rappelle deux règles de gouvernance qui devront être respectées le moment venu:

⊗ le nombre d'administrateurs ayant dépassé 70 ans ne doit pas excéder le tiers des membres du Conseil (article

- 25 des statuts). Ce seuil réglementaire sera atteint en juin 2017, il convient donc de s'en préoccuper par anticipation, sauf à se trouver dans la désagréable obligation d'appliquer une (ou des) démission(s) d'office;
- ④ la poursuite du maintien de la parité «hommes-femmes»

### **3- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 avril 2016**

Sous réserve d'une remarque de forme, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **4- Résultats des votes à l'Assemblée générale du 30 juin 2016**

Le Président se félicite du taux de participation, toujours aussi élevé, des adhérents à l'assemblée générale: 63,25 % des inscrits (7330 votants sur 11588 inscrits). Comme en 2015, le résultat des votes dépasse largement le quorum requis pour la validité des décisions. De nombreux points soumis aux adhérents ont été votés à une très nette majorité (98 à 99 % des suffrages exprimés).

Toutefois, la question n°5 relative aux propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur, prévoyant en particulier une hausse de la cotisation annuelle (de 82 à 88 euros) pour une prestation inchangée (4 000 euros), a reçu un accueil moins favorable (97 % de votes positifs sur les suffrages exprimés).

Même modestes au regard des bulletins exprimés, ces réticences qui se sont concrétisées via de nombreux appels téléphoniques, des messages électroniques, et par quelques résiliations de contrat, suscitent cependant des interrogations au sein du Conseil d'administration.

Il faut se souvenir en effet qu'une précédente augmentation de la cotisation, qui s'était accompagnée pourtant d'une hausse simultanée de la prestation-décès, avait donné lieu à un nombre significatif de défections.

Or des projections statistiques, réalisées par M. LO IACONO et étudiées par le Conseil lors de sa dernière séance, ont démontré sans ambiguïté qu'une cotisation de 100 euros serait absolument nécessaire à très court terme, sans que pour autant le déséquilibre structurel du compte d'exploitation courante soit véritablement résolu.

Plusieurs administrateurs s'étonnent de ces réactions de mécontentement d'adhérents, lorsqu'on compare le ratio cotisation/prestation proposé par la SPM des critères, nettement plus défavorables, proposés par toutes les banques et compagnies d'assurances. Comme le souligne M. COLLART, ce rapport est plus avantageux encore pour les souscripteurs de moins de 40 ans.

Il ne faut pas oublier que la SPM se trouve dans un contexte où elle doit accroître le nombre de ses sociétaires.

Pour y parvenir, Mme DOURNEAU et M. CHAUMEIL pensent que la communication de la SPM devrait être optimisée, en s'appuyant par exemple sur des éléments concrets afin de démontrer:

- ④ que la SPM est largement compétitive dans le domaine de l'assurance-décès;
- ④ et que la prestation-décès est bien adaptée au coût réel d'un obsèque.

Plusieurs axes de communication pourraient être améliorés:

- ④ Mme FEQUANT précise que le CCE continuera de saisir toute occasion pour faire de la publicité en faveur de la SPM. Elle regrette néanmoins l'absence de livret d'accueil pour les nouvelles recrues, ainsi que la disparition des secrétariats de Service qui étaient d'efficaces vecteurs d'information;
- ④ M. CHEVALIER signale que le site intranet de la Banque de France est en pleine refonte. La SPM est certes sur le site actuel mais le lien pour la détecter est médiocre, du fait d'une navigation assez complexe. La SPM pourrait donc profiter de cette révision pour mieux se positionner;
- ④ le site internet de la SPM est en cours de réfection. Dès que la tarification sera connue pour 2017, M. LO IACONO renforcera la communication sur le nouveau site.

2

Le Président a par ailleurs rédigé un article détaillé dans la revue du 4ème trimestre 2016 de l'Amicale des retraités de la Banque de France, texte dans lequel il insiste en particulier sur les conditions d'adhésion pour les membres de la famille d'un agent actif ou retraité.

M. LO IACONO clôt ce point de l'ordre du jour en rappelant que le Conseil devra prendre en 2017 des décisions

essentielles sur ce sujet épineux: hausse uniquement de la cotisation et hausse ou baisse de la prestation-décès, cotisation sans changement avec baisse de la prestation,...toutes les éventualités sont envisageables. Pour faciliter la décision, le Président confirme qu'une étude actuarielle va être demandée. Il a déjà préparé avec M. GUILLARD, du Comité d'audit, des hypothèses crédibles sur l'évolution et la composition des effectifs adhérents, qui serviront de base de réflexion à la société actuarielle.

## **5- Election du Bureau – Délégation de signatures**

### **5-1 Election du Bureau**

Avant de procéder à cette élection, M. LO IACONO remet son mandat à la disposition des membres du Conseil. En réponse, les administrateurs félicitent unanimement le Président sortant pour l'ensemble de son action, ses prises de responsabilité judicieuses, et lui renouvellent leur entière confiance.

M. COLLART souhaite à son tour que le Conseil lui donne quitus sur sa gestion des fonds de la SPM ainsi que sur celles, sous sa surveillance, des fonds dont Promepar et Swiss Life ont la charge.

Le Trésorier général évoque brièvement le passé: depuis 15 ans, en effet, à partir du moment où le Conseil a décidé de substituer les investissements en actions aux placements en sicav monétaires et en obligations publiques, il a géré bénévolement les fonds de la SPM. Les multiples aléas, en particulier quelques krachs boursiers sévères et l'imposition récente des plus-values, n'ont pas manqué d'impacter le niveau du portefeuille. Et pourtant celui-ci a été quasiment quadruplé depuis 2002, grâce uniquement aux produits des placements. C'est bien mieux que pour la plupart des spécialistes financiers de la Place. Les orientations prises au fil des ans par le Conseil ont donc été très bénéfiques dans la durée.

Les résultats parlent d'eux-mêmes, et la conclusion s'impose de toute évidence pour le Trésorier général:

- ⊙ il faut continuer de raisonner sur le «moyen-long terme» pour les investissements de la SPM;
- ⊙ on peut à juste titre prétendre que cette politique de placements a préservé la SPM en tant que telle.

M.EUGENE et M. BONNETE partagent totalement cette analyse, ajoutant que le contexte économique n'est plus du tout porteur pour l'achat de sicav monétaires ou d'obligations souveraines.

Le Conseil vote à l'unanimité le quitus au Trésorier général pour sa gestion 2016, et lui accorde toute sa confiance pour l'exercice 2017.

Le Président propose ensuite la composition suivante des membres du Bureau. Ceux-ci se sont tous portés candidats pour exercer les mandats ci-après:

Président	:	M. Yves	LO IACONO
Vice-Présidents	:	Mme Martine M. Christian	ROYER-MASOTTI EUGENE
Trésorier Général	:	M. Jean-Pierre	COLLART
Trésorier Général Adjoint	:	Mme Jeannine	BETHUEL
Secrétaire Général	:	M. Patrick	BONNETE
Secrétaire Général Adjoint	:	M. Georges	LANDAIS

La composition du Bureau est adoptée à l'unanimité, et à main-levée, par les administrateurs présents ou représentés.

3

### **5-2 Délégation de signatures**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il y a lieu de rappeler les délégations de signatures pour les différents comptes utilisés actuellement par la Société de Prévoyance Mutualiste, à savoir :

- **à la Banque de France** - Gescoco Poitiers : compte de dépôts de fonds N° C 370021

- **à la BRED Banque Populaire - Succursale de Paris Saint-Paul:**
  - . compte de gestion N° 110350292
  - . compte «fonds spécial pour égalisation du risque» N° 726009148
  - . compte «dons et legs» N° 114031675
  - . compte «Bred Promepar» N° 251812613
  - . compte «fonds spécial pour événements exceptionnels» N° 122006315
  
- **à SWISS LIFE :**
  - . compte de dépôts de fonds N° 00000144503
  - . compte de placements N° 00000844503

Tous les comptes cités ci-dessus fonctionnent sous les signatures séparées de l'une des personnes suivantes :  
M. Jean-Pierre COLLART (Trésorier Général) ou Mme Jeannine BETHUEL (Trésorière Générale Adjointe).

En outre, Mme Janine ROCHER est habilitée à faire fonctionner sous sa seule signature le compte Banque de France cité en référence: N° C 370021

M. Yves LO IACONO (Président), Mmes Fatima EL OUALI et Charlotte LE STIR (Secrétaires), agissant séparément, sont habilités à demander des renseignements sur le fonctionnement de l'ensemble desdits comptes.

Le Conseil d'administration maintient également sa délégation au Bureau de pouvoir procéder, en fonction des besoins de l'exploitation, à la fermeture ou à l'ouverture d'un compte.

Enfin, Mme ROYER-MASOTTI et M. EUGENE (Vice-Présidents), bénéficient, en cas d'indisponibilité du Président, d'une délégation de signatures pour tous les actes liés à la gestion administrative courante.

#### **6- Point sur la situation financière par M. COLLART, Trésorier Général**

Actuellement, gérer des actions est très incertain, y compris pour les professionnels des marchés financiers. Les marchés «actions» sont volatils, le Cac 40 s'enlise dans une fourchette de 200 à 300 points, sans parvenir à se hisser à son niveau de fin 2015.

Cela dit, la situation reste globalement bonne. Les options financières validées par le Conseil ont permis d'atteindre un rythme intéressant de croisière. Elles ont présenté aussi l'avantage de réduire sensiblement les moins-values latentes constatées fin 2015.

La situation nette est d'environ 11 818 000 euros, se répartissant comme suit:

- ⊕ valeurs mobilières de placement: 11 562 000 euros
- ⊕ liquidités : 256 000 euros

Le montant des moins-values latentes a été abaissé à 765 000 euros.

Le montant des coupons encaissés est de 167 000 euros. Il atteindra sans doute 170-171 000 euros fin 2016.

Depuis le début de l'année, les décaissements représentent 1 169 000 euros. Ils ont augmenté pour régler des prestations-décès en hausse.

4

Comme il le fait à chaque séance, le Trésorier général explique longuement, arguments à l'appui, ses choix d'actions françaises et internationales.

Il surveille attentivement par ailleurs le contenu des portefeuilles supervisés respectivement par Swiss Life et Promepar. Sans être optimales au niveau de Swiss Life, ces gestions restent cependant très satisfaisantes.

Le Trésorier général a en outre accru la dotation de Promepar de 500 000 euros.

Au nom du Conseil d'administration, le Président remercie chaleureusement M. COLLART pour ses commentaires

toujours clairs et pertinents, ainsi que pour les excellents résultats obtenus dans un environnement financier très difficile.

#### **7- Point sur les travaux du Comité financier permanent**

Le Comité financier s'est réuni le 5 octobre 2016. M.M. CHEVALIER, LANDAIS, LO IACONO participaient à cette réunion avec le Trésorier général, afin de faire le point sur l'évolution des avoirs de la SPM, et examiner les principales orientations à présenter au Conseil d'administration.

Dans son compte-rendu écrit, le Comité valide les choix de gestion performants et toujours transparents du Trésorier général. Le Comité déclare n'avoir aucune alerte à remonter.

Le Comité approuve également la stratégie de M. COLLART consistant à vouloir investir sur des produits structurés dont la rentabilité avait donné toute satisfaction dans un passé récent.

M. EUGENE demande au Trésorier général s'il envisage d'acheter aussi des obligations américaines. Pour M. COLLART, la compréhension des marchés obligataires n'est jamais chose aisée même pour un initié, et que ceux-ci ne sont pas pour lui une priorité d'investissement. Il contactera néanmoins la Bred sur le sujet..

M. EUGENE ajoute un bref commentaire sur la situation économique actuelle: celle-ci est en phase prolongée de stagnation, avec peu d'incidences significatives sur l'économie réelle. C'est la raison pour laquelle les marchés financiers sont aussi spéculatifs.

C'est pourquoi M. CHEVALIER considère que cette période indécise représente une opportunité supplémentaire pour raisonner «moyen-long terme» en matière d'investissements financiers.

Le Président remercie les membres du Comité financier pour la qualité de leurs travaux.

#### **8- Vote sur les orientations des placements à réaliser en 2017**

Le Président rappelle brièvement les principales orientations mises en oeuvre en 2016, dont le prolongement est envisagé pour 2017, portant sur des valeurs aussi bien françaises qu'internationales:

- ⊗ positionnement sur des valeurs dites de croissance;
- ⊗ recherche d'actions de sociétés novatrices, à forte visibilité, si possible opérables;
- ⊗ sélection de valeurs prometteuses pour leur attrait personnel, leurs qualités intrinsèques;
- ⊗ maintien dans le portefeuille de valeurs étrangères performantes;
- ⊗ conservation d'actions sûres dans le secteur pharmaceutique;
- ⊗ et enfin, suivi attentif de valeurs à potentiel, encore en gestation.

Par ailleurs, M. COLLART souhaiterait que le Conseil l'autorise à se positionner, à hauteur de 500 000 euros voire le double de ce montant, sur un produit structuré potentiellement performant, qui vient d'être proposé par Swiss Life. Ce produit alternatif s'apparente à une offre sur-mesure, avec une espérance de gain proportionnelle à la prise de risque initiale. Il est indexé, soit sur un panier de valeurs à définir, soit sur l'évolution du Cac 40 et de l'euro stoxx 50. La commercialisation d'un produit structuré est de courte durée, tout est donc question de rapidité pour la souscription.

5

Un document Swiss Life est communiqué en séance, décrivant plusieurs hypothèses de rendement selon la tendance, baissière ou haussière, des marchés financiers, et prévoyant différents mécanismes de remboursement, dès la 1<sup>ère</sup> année ou à l'échéance des 10 ans. Dans une perspective «moyen-long terme», le capital initial paraît bien protégé, et le rendement final prometteur.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la stratégie d'ensemble préconisée par le Trésorier général ainsi que le principe d'une délégation financière pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour le produit structuré.

#### **9- Point sur les travaux du Comité d'Audit et présentation de la charte du Comité d'Audit**

M. EUGENE a rédigé en cinq points un projet de charte du Comité d'audit, adressé préalablement aux membres du Conseil. Le document est examiné en séance, et donne lieu à quelques observations de fond et de forme de la part des administrateurs. Il est convenu que M. EUGENE proposera une nouvelle version du projet de charte, et l'adressera directement aux administrateurs pour validation à distance.

### **10- Prévisions budgétaires 2017**

Les administrateurs ont été destinataires du budget prévisionnel pour l'exercice 2017. Sur la base de 400 décès/an, le compte d'exploitation courante est équilibré:

<u>recettes:</u>		<u>dépenses:</u>	
cotisations	1 450 000	prestations-décès:	1 600 000
subvention de la Banque	470 000	dépenses de fonctionnement	320 000
total	1 920 000	total	1 920 000

Les prévisions de décès en 2016 se situent toujours entre 390 et 400, elles restent toutefois à confirmer: si durant l'été on a à regretter peu de décès on constate en revanche un pic en septembre, en nette accélération depuis début octobre.

### **11- Approbation du recours à la médiation de la Mutualité Française**

Le Président rappelle l'obligation réglementaire pour toute mutuelle d'avoir un médiateur, dont la responsabilité est de régler au mieux les litiges pouvant survenir entre les adhérents et leur mutuelle. Toute question ou toute réclamation posée nécessairement par écrit, sous forme de recommandé avec accusé de réception, par un adhérent à la mutuelle dont il dépend, doit donner lieu à une réponse écrite officielle de la part de ladite mutuelle.

Si la réponse n'est pas satisfaisante du point de vue du demandeur, celui-ci pourra alors recourir aux services du médiateur désigné par la mutuelle, préalablement à toute action en justice. Mais s'il choisit l'option «médiateur», il ne pourra plus par la suite exercer une action en justice et il devra, comme la partie adverse, se conformer à la décision du médiateur qui, seule, s'imposera.

En août 2015, la mutualité française avait proposé son médiateur à la SPM. Le Président considère qu'il serait très souhaitable de privilégier cette solution, qui présente le réel avantage de disposer d'un spécialiste parfaitement au fait des modes opératoires et des subtilités juridiques du monde mutualiste.

Le choix du médiateur est du ressort des administrateurs. Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de M. LO IACONO de retenir le médiateur de la mutualité française.

M. BRUNELLE insiste ensuite sur l'importance d'une information claire des adhérents sur le sujet. Il est prévu en effet que la communication soit largement assurée, aussi bien par l'intermédiaire de la carte «adhérent» que via le site internet de la SPM.

6

### **12- Information sur les dossiers en cours (sauvegarde des dossiers adhérents, site internet, étude actuarielle)**

#### **12-1 Sauvegarde des dossiers adhérents**

Le travail de sauvegarde a pris du retard, même si pour l'instant 9 600 dossiers ont été scannés, sur un total de 11 700. Ce décalage par rapport à l'objectif initial s'explique par un travail préalable particulièrement lourd de remise à jour des dossiers, consécutif au courrier très abondant adressé auprès des sociétaires. Pour garantir au plus vite la sécurité de tous les dossiers, le Président a donc décidé de changer d'optique: procéder à un 1er contrôle rapide de vraisemblance, scanner en priorité les dossiers en suspens, puis effectuer ultérieurement, si nécessaire, les mises à jour.

### 12-2 Site internet


M. LO IACONO n'est pas satisfait du prestataire actuel qui ne progresse pas sur la réalisation d'un nouveau site internet pour la Spm. Aussi envisage-t-il de changer dans les meilleurs délais de société. L'étude des besoins fonctionnels est prête. Le nouveau prestataire devra également héberger le nouveau site internet.

### 12-3 Etude actuarielle

Comme annoncé lors du précédent Conseil, M. GUILLARD, du Comité d'audit, et le Président ont déterminé des hypothèses crédibles sur l'évolution des effectifs de la Spm. Quelques données (dates de naissance) restent à recevoir sur une centaine d'adhérents environ. Après finalisation, ce cahier des charges donnera lieu à appel d'offres auprès d'actuares de la Place.

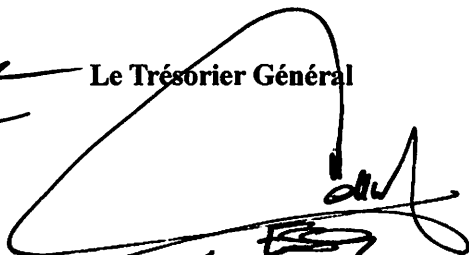
*L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h35.*

**Le Secrétaire Général**



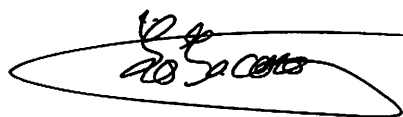
**Patrick BONNETE**

**Le Trésorier Général**



**Jean-Pierre COLLART**

**Le Président**



**Yves LO IACONO**